



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2024

Présents : , Alain ARMAGNAC, Bernard LAURENT, Sophie PLATTNER, Laure TOUCHET, Laurent VAURS.

Procurations : Brice LAURET donne procuration à Laure TOUCHET ; Didier BARGIACCHI donne procuration à Alain ARMAGNAC.

Secrétaire de séance : Sophie PLATTNER.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01-12-2023

Délibérations :

- 1 – Convention d’adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- 2 – Réglage des horaires d’extinction de l’éclairage public
- 3 – Questions Diverses :
 - Approbation du PLUI
 - Accélération du développement des énergies renouvelables
 - Nuisances liées aux pigeons
 - Point logement communal
 - Droit à l’image

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01-12-2023

Le PV est adopté à l’unanimité.

Délibérations

1 – Convention d’adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

La Mairie est déjà adhérente au Centre de gestion, qui propose par ailleurs des services facultatifs, tels que la mise à disposition rapide de personnel de secrétariat en cas d’absence imprévue de la titulaire du poste, ou de surcroît de travail.

Notre adhésion à la convention nous ouvre droit à un forfait au tarif préférentiel de 300€ la journée de prestation (au lieu de 400€).

Cette possibilité présente pour nous l'avantage de la continuité du service en cas d'absence, et de la flexibilité, en évitant la charge administrative de recrutements, gestion des salaires, etc.

Une discussion s'engage sur la problématique du secrétariat :

- le nombre d'heures contractuelles est actuellement limité à 8 heures hebdomadaires, ce qui est largement insuffisant au vu de la charge croissante de travail demandé par l'Administration. Il est proposé de passer à 12 heures hebdomadaires, pour contractualiser les heures complémentaires régulièrement effectuées.
- A plus long terme, et dans l'optique du départ prochain à la retraite de la secrétaire de la Mairie de VAOUR, il est envisagé de proposer un poste de secrétariat à temps plein, qui couvrirait les besoins des deux communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Réglage des horaires d'extinction de l'éclairage public

A l'issue de débats tenus au cours d'une réunion citoyenne, l'extinction de l'éclairage public a été expérimentée, et finalement bien acceptée par la population.

Lors des derniers travaux effectués à la Mairie, le SDET a remplacé l'horloge d'extinction pour permettre son pilotage à distance.

Pour que le SDET puisse effectuer les réglages nécessaires, un arrêté municipal doit être pris, précisant les horaires d'extinction.

Le Conseil donne très rapidement son accord unanime pour le créneau de minuit à 5h, sur toute la commune, et toute l'année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Questions diverses

- **Approbation du PLUI**

Le 9 janvier dernier, s'est tenu le Conseil Communautaire concernant le PLUI. L'unanimité de tous les membres était nécessaire pour le passage à la phase de l'enquête publique.

4 voix se sont prononcées contre (dont celle de Roussayrolles), provoquant l'arrêt du PLUI : les surfaces constructibles attribuées et les changements de destinations ont été réduits de manière trop drastique, ce qui nécessite de nouvelles réflexions et modifications pour optimiser l'accueil sur notre commune sur le long terme.

Le Conseil Municipal devra se réunir avant le 9 mars prochain, pour prendre une délibération sur les modifications souhaitées pour notre commune.

- **Accélération du développement des énergies renouvelables**

Le Gouvernement souhaite développer les énergies renouvelables. Pour cela, il annonce une réduction des procédures administratives, et demande aux intercommunalités de repérer les zones pouvant s'y prêter. La 4C demande à cet

effet de nommer un référent par commune pour consulter la population (projets éventuels à mettre en œuvre, zones de production possibles...).

Brice Lauret est désigné à cette fonction, en tant que représentant de la commission écologie.

- **Nuisances liées aux pigeons**

Malgré les piégeages, les battues, le problème perdure sur la commune, et notamment à Peyralade.

Des citoyens avaient émis l'idée de fabriquer un pigeonnier pour attirer les volatiles indésirables, et ainsi réguler leur population. Le Conseil trouve l'idée intéressante.

Des volontaires s'étaient manifestés pour participer à cette construction. Ils vont être recontactés pour vérifier qu'ils sont toujours disponibles, et procéder à une évaluation du coût des matériaux pour cette opération.

- **Point logement communal**

Les locataires du logement communal ont donné leur préavis pour libérer les lieux au 31 mars.

A ce jour, trois candidatures se sont manifestées, mais une s'est déjà désistée.

Un débat s'établit sur les meilleurs critères de choix des futurs locataires. Pour plus de transparence, il est décidé d'informer les communes limitrophes de la vacance de ce logement.

- **Droit à l'image**

Le Conseil décide de ne pas revenir sur l'avis de l'assemblée citoyenne : accepter d'acquiescer le droit à l'image et les produits associés sur l'œuvre du peintre Gaston ERAIRA. Concernant la reproduction de l'église.

Fin de séance à 20h30.